

Sèvres, le 26 novembre 2002

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

La lettre du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Dans l'éditorial du Sévrien de novembre 2002, j'ai rappelé les initiatives prises par Sèvres afin de constituer une communauté d'agglomération regroupant Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville d'Avray. Cette intercommunalité qui se serait appuyée sur les travaux menés dans le cadre du Syndicat mixte du Val de Seine depuis de nombreuses années créait sur le plan administratif une unité de territoire historique, géographique, économique et sociologique. Je regrette que les cinq autres villes n'aient pas jugé possible un accord immédiat avec Boulogne-Billancourt.

Sèvres étant sollicitée des deux côtés, nous avons dû choisir. J'ai donc décidé de soumettre à l'approbation du Conseil municipal du 12 décembre une délibération visant à constituer une communauté d'agglomération entre Boulogne-Billancourt et Sèvres.

En plein accord avec mon collègue Jean-Pierre Fourcade, Maire de Boulogne-Billancourt, cette communauté du « Val de Seine » est ouverte à toutes les communes voisines qui souhaiteraient nous rejoindre.

Cette formule revêt au moins quatre avantages pour notre ville :

- les liens étroits qui nous unissent dans notre vie quotidienne seront renforcés et le dynamisme économique de Boulogne-Billancourt garantit des ressources de taxe professionnelle satisfaisante pour la future communauté, donc une évolution bien contrôlée des impôts locaux sur les ménages ;
- Nous disposons de l'année 2003 pour mettre au point tous les détails de notre coopération intercommunale, celle-ci prenant administrativement effet au 1er janvier 2004 ;
- Le futur conseil de communauté sera composé à égalité de délégués des deux villes ;
- Cette solution préserve la possibilité d'un rapprochement ultérieur des sept communes dans le cadre d'un regroupement éventuel dans quelques années des communautés « Arc de Seine » et « Val de Seine ».

Bien entendu, je veillerai à la poursuite des coopérations engagées avec nos voisins, que ce soit sous forme bilatérale ou dans le cadre des différents syndicats intercommunaux, au premier rang desquels le syndicat mixte pour le parc nautique de l'Ile de Monsieur, le réseau Traverciel et le centre hospitalier Jean Rostand.

Une nouvelle étape du développement intercommunal s'ouvre dans notre département comme dans toute la France, il était important que Sèvres y prenne toute sa part. C'est chose faite !

HÔTEL DE VILLE

54, GRANDE RUE

92311 SÈVRES CEDEX

TÉL : 01 41 14 10 10

FAX : 01 45 34 94 44

INTERNET

<http://www.ville-sevres.fr>

MÉL

mairie@ville-sevres.fr